

Paris, le 04 janvier 2010

A l'attention Monsieur HUBERDEAU
Direction Générale BRITAIR
CS 27929
29 979 MORLAIX

Monsieur le Directeur Général délégué,

Conformément au protocole syndical "titre IX-4 dispositif de veille sociale et de prévention des conflits" « Cf Liberté syndicale, représentation collective droit d'expression du PN en date du 18 janvier 2006 applicable le 2 février 2006 », les Organisations Syndicales représentatives signataires ont l'honneur de vous informer du déclenchement du processus de veille sociale et de prévention des conflits sur le sujet suivant:

- LA SPECIALISATION BRITAIR-REGIONAL

Privilégiant le dialogue, nous vous demandons la mise en place d'un calendrier de réunions dans les plus brefs délais afin de trouver une issue concertée concernant ce différend.

Nous vous prions de croire Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Joel DAHAN
Délégué Syndical CFDT

P/O


Philippe BABAULT
Délégué Syndical UFPL-CFTC



Jean Jacques ELBAZ
Délégué Syndical SNPL Brit air ALPA



Francisco MORATA
Délégué Syndical UGICT-CGT PNC

